

COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID: 038-243801255-20240620-D24_056-DE

Délibération N°	D24-056
Conseillers en exercice	36

Acte publié le	27/06/2024
Présents	26
Votants	32

L'an 2024, le **JEUDI 20 JUIN 2024** à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Martine CHASTAGNARET.

<u>Présents:</u> Mmes et MM ANGONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, <u>CARLES Michel</u>, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, <u>QUEMIN André</u>, REVEYRAND Michel, <u>REY Christian</u>, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOTTI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations: CARLES Michel à ROUSSEL Régis

GENDRIN Valérie à CHASTAGNARET Martine GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie REY Christian à MUCCIARELLI Laurence TERRY Joël à CASTAING Patrick THOMAS Alexandra à NEPLE Alain

Nomenclature ACTES: 1113

D24-056 / MARCHES DE TRAVAUX DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL DE ROCHE – DELEGATION AU PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION

Par délibération en date du 1er février 2024, le Conseil Communautaire approuvait l'Avant-Projet du centre de loisirs intercommunal de Roche, tel que présenté par le groupement WILD Architecture, pour un coût des travaux estimé à 1 090 k€ HT.

Autorisé par la délibération 21/096 du 18 novembre 2021, le Président a validé l'Avis d'Appel Public à Concurrence pour les travaux de construction, publié le 31/05/2024 pour une durée de 30 jours.

L'analyse des offres et l'attribution des marchés interviendront en juillet prochain.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération communautaire n° 21-096 du 18 novembre 2021, approuvant le lancement de la consultation pour l'opération de construction d'un centre de loisirs intercommunal sur la commune de Roche;
- D'AUTORISER le Président à attribuer les marchés de travaux pour un montant total estimé à 1 090 k€ HT;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes :
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Puragrunt	touths	